



l'oxygène
à la source

SYNDICAT MIXTE DU LAC D'ANNECY

DOSSIER DE PRESSE

Roselières aquatiques et herbiers littoraux du lac d'Annecy : un ambitieux programme de restauration

LA COMPETENCE "AMENAGEMENT ET PROTECTION DU LAC D'ANNECY" DU SILA ET LA GESTION DES ESPACES NATURELS DE LA ZONE LITTORALE

Dans le cadre de sa compétence "Aménagement et protection du lac", le SILA contribue à la protection et à la gestion des espaces naturels de la zone littorale.

Concernant les **zones humides** qui jouent **un rôle important dans la préservation et l'amélioration de la qualité des eaux du lac**, le SILA apporte son aide financière à Asters (Conservatoire des espaces naturels de Haute-Savoie) pour la gestion des marais de Giez-Doussard et Faverges, du Bout du Lac à Doussard, de l'Enfer à Saint-Jorioz, ainsi que des roselières à Saint-Jorioz.

Une convention pluriannuelle définit les conditions d'aide du SILA qui donne son avis sur le plan de la gestion et le suivi de sa mise en œuvre.



Roselières à Saint-Jorioz – photo © Bertrand CLAEYSSEN.

Le SILA est représenté dans les comités consultatifs des réserves naturelles du Roc de Chère et du Bout du Lac. Le SILA assure la Présidence du comité de pilotage du site Natura 2000 "cluse du lac d'Annecy", qui regroupe la plupart des zones naturelles citées précédemment. Le SILA est également partenaire de longue date du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres.

Dans le cadre de cette compétence liée à la gestion des espaces naturels, **le SILA a mené une réflexion sur l'état des roselières aquatiques et herbiers littoraux, et l'intérêt de les préserver.**



Un fond riche en herbiers immergés - photo © Rémi MASSON.

LES ATOUTS DES ROSELIERES AQUATIQUES ET DES HERBIERS LITTORAUX IMMERGÉS

Les roselières aquatiques ainsi que l'ensemble des herbiers immergés de la zone littorale jouent un rôle important dans **la préservation et l'amélioration de la qualité des eaux du lac**. Ces formations végétales filtrent les matières en suspension et participent à l'épuration de l'eau.

Leur rôle en tant qu'habitat pour la faune (poissons, amphibiens, insectes, oiseaux) n'est plus à démontrer puisqu'elles constituent des **espaces de biodiversité** (elles permettent aux animaux qui la peuplent de se nourrir, de se protéger des prédateurs et également d'y nicher afin d'élever leurs petits).

Les roselières ont en outre une **fonction paysagère** et un **rôle de protection des berges** vis-à-vis de l'érosion.

UN DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE COMPLET MENE EN 2007

Le SILA a ainsi engagé un important travail sur ces formations végétales. Une étude menée en 2007 a permis de dresser un état des lieux exhaustif. Elle s'est notamment appuyée sur la cartographie GPS actuelle des zones et les photos aériennes IGN depuis 1948.

La comparaison des images montre une importante **réduction de la surface des roselières depuis le milieu du 20^e siècle et jusqu'au début des années 1980**. Au début du 20^e siècle, on comptait une centaine d'hectares de roselières aquatiques, contre une dizaine aujourd'hui.



Roselières à Saint-Jorioz – photo Damien ZANELLA / SILA.

Les investigations de terrain ont montré la morphologie très hétérogène des roselières lacustres du lac d'Annecy : seulement 3 % des relevés de végétation réalisés sont considérés comme des secteurs régénérants, 42 % comme stationnaires et 55 % comme dégénérants, même s'ils conservent un intérêt écologique fort. La mise en œuvre d'actions de restauration est donc nécessaire pour **maintenir et redynamiser certaines roselières**.



Lors de ce diagnostic, les **principales causes de régression des roselières aquatiques** ont pu être identifiées :

1. Les aménagements physiques des berges (pontons, murets).
2. La stabilisation du niveau du lac avec l'installation des vannes sur le Thiou en 1965. Elle entraîne une accumulation de matières organiques et une moins bonne minéralisation des sédiments. La capacité de renouvellement des plantes par germination s'en trouve réduite.
3. L'action érosive des vagues et des bois morts dans ce contexte de plan d'eau stabilisé.

UN VASTE PROGRAMME DE RESTAURATION

Face à ce constat, les élus et usagers du lac se sont concertés au sein de la Commission Lac & Prospective pour proposer des actions couplant **différentes techniques de génie écologique**.

Les zones du lac concernées par ce programme sont au nombre de trois :

- **marais de l'Enfer à Saint-Jorioz**
- **sentier des roselières à Saint-Jorioz**
- **réserve naturelle du Bout du Lac à Doussard.**

Ces zones représentent environ 600 m de berges.

1. PALISSADES EN PIEUX JOINTIFS

La mise en place de palissades en pieux jointifs émergés permet de créer des **zones de quiétude** propices au développement des végétaux aquatiques (limitation de la houle, blocage des bois morts flottants).

Les travaux ont eu lieu de novembre 2011 à mars 2012.

2. PLANTATIONS DE VEGETAUX

Les plantations de végétaux (roseaux, scirpes, nénuphars) ont commencé début juillet 2012 et se poursuivront au cours des étés 2013, 2014 et 2015.

La mise en culture de ces végétaux est réalisée en partenariat avec l'Institut des Sciences de l'Environnement et des Territoires d'Annecy (ISETA) et avec la Compagnie nationale du Rhône.

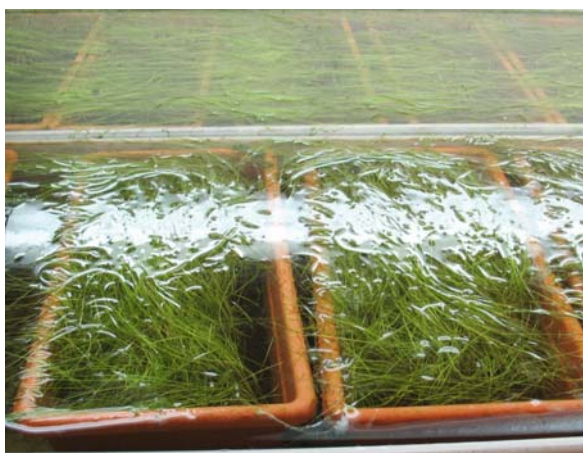
Les étudiants de BTS, accompagnés de leurs enseignants, utilisent une éclosérie au sein du Lycée et des bassins de production situés à proximité (à Nonglard).

L'un des principaux critères à respecter concerne la qualité des pousses des végétaux. Celles-ci doivent être suffisamment fortes et vigoureuses pour qu'elles puissent perdurer dans le lac.

Des objectifs chiffrés ont également été fixés :

- 300 tontines ou poches de roseaux (30 pousses de roseaux par poche). Les poches sont en fibre de coco, un matériau parfaitement biodégradable.
- 500 tontines ou poches de scirpes (30 pousses de scirpes par poche). Il est essentiel que le plateau racinaire soit solide et comporte le plus de tiges possible.
- 40 poches de nénuphars (4 pousses feuillées par poche).

Selon les espèces, la mise en culture dure entre 2 et 3 ans.



Mise en culture des végétaux par les étudiants de l'ISETA – photos Damien ZANELLA / SILA.

3. RETALUTAGE

Recréer des talus au niveau de certaines rives favorise la reconnexion entre les roselières terrestres et aquatiques, aujourd'hui déconnectées par l'érosion.

4. RETRAITS REGULIERS DES BOIS MORTS

5. FAUCHAGE HIVERNAL

Le fauchage hivernal de la roselière terrestre testé avec exportation des végétaux est bénéfique (les tiges mortes des roselières terrestres s'accumulent l'hiver et peuvent étouffer les roselières aquatiques).

Cette première tranche d'actions représente environ 1 million d'euros HT.

Le plan de financement est le suivant :

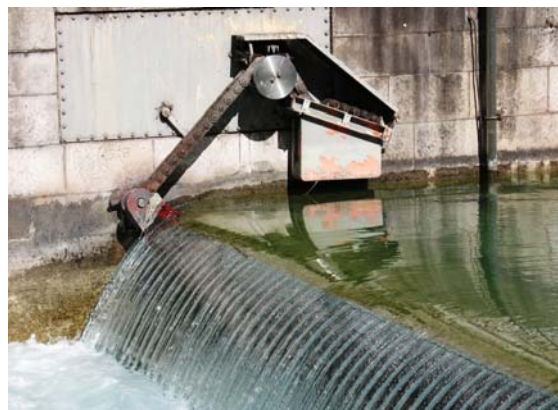
- **50 %** : Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse,
- **30 %** : Conseil Général de Haute-Savoie,
- **20 %** : SILA.

Des actions complémentaires pourront être mises en œuvre d'ici quelques années, en fonction des résultats de cette première phase de travaux.

Un suivi scientifique complet, à l'image du diagnostic réalisé en 2007, sera mené sur l'ensemble des roselières du lac, d'Annecy-le-Vieux à Doussard, sur des secteurs restaurés ou non.

LES ETUDES SUR LE MARNAGE

En parallèle, des études sur la **gestion du niveau du lac (marnage) ont été lancées par le SILA** à la suite d'une concertation au sein de la Commission Lac & Prospective. La stabilisation du niveau du plan d'eau en 1965 (mise en service des vannes sur le canal du Thiou) a eu un impact important sur l'état et la dynamique de la végétation de la zone littorale.



Vannes du Thiou – photo Maxime REGNIER.

LA MISE EN PLACE D'UNE CONVENTION AVEC L'ÉTAT

Le lac d'Annecy dépend du domaine public fluvial de l'Etat qui est notamment compétent pour tous les pouvoirs de police et les procédures de classement.

Il a été nécessaire d'établir une convention avec l'Etat pour confier au SILA la gestion des zones concernées selon les modalités suivantes :

1. Réalisation et entretien d'un système de protection des roselières vis-à-vis des vagues et des flottants. Le SILA a la charge de l'installation et de l'entretien de ces ouvrages de protection physique et du balisage de signalisation (l'Etat conserve la gestion et l'entretien des protections existantes).
2. Revitalisation des zones peu denses, grâce aux techniques de génie écologique évoquées précédemment.

La circulation nautique est limitée dans ces secteurs. La **modification de la réglementation** applicable est en cours par les services de l'Etat.